MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 2005 du 2 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »

NOR : *INTJ1802611S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22374 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727028S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2018 :

Delbarre Philippe	NIGEND : 124 679	NLS : 5 269 747

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2018 :

Brasseur Rodolphe	NIGEND : 154 355	NLS : 8 012 009
Racé Michel	NIGEND : 149 455	NLS : 8 007 176

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2018 :

Bizien Marc	NIGEND : 234 188	NLS : 6 613 518
Jousseaume Dany	NIGEND : 152 982	NLS : 8 010 857
Ruggiery Xavier	NIGEND : 195 561	NLS : 8 048 063

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2018 :

La Sala Benjamin	NIGEND : 351 333	NLS : 6 744 558
Nirel Julien	NIGEND : 247 561	NLS : 8 099 090
Nemr Julien	NIGEND : 312 989	NLS : 8 108 735
Fourmois Michaël	NIGEND : 351 513	NLS : 6 708 408

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2018.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig